

REGLEMENT PARTICULIER 4^{ème} RALLYE D'ENVERMEU VHC

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des rallyes (Edition 2022), les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC. Tous les articles non repris en totalité ou partiellement dans ce règlement sont conformes aux articles de ces différents règlements.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° **467** en date du 29/06/2022 (27^{ème} Rallye d'Envermeu) et de la LRSA n°**43** en date du 29/06/2022

Le 4^{ème} RALLYE D'ENVERMEU Historique pour VHC (Véhicules Historiques de Compétition) - doublure du Rallye d'ENVERMEU - reprend l'ensemble du Règlement Particulier du 27^{ème} Rallye d'ENVERMEU à l'exception des points suivants :

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent du **24 au 25 SEPTEMBRE 2022**, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville d'ENVERMEU, un rallye dénommé :

4^{ème} RALLYE D'ENVERMEU VHC

Voir règlement particulier du 27^{ème} Rallye d'Envermeu.

1.1P. OFFICELS. *Idem règlement moderne sauf*

Directeur de Course VHC : Franck MARIE

Commissaire Technique VHC : Laurent BRAURE

Relation Concurrents : Patrick GRENIER

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye d'Envermeu VHC compte pour :

- Coupe de France des Rallyes VHC 2023 coefficient 1
- Championnat de la ligue du sport automobile de Normandie 2022

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires le Samedi 24 Septembre de 8h30 à 17h00 à la salle des Fêtes 1 place du Marché à Envermeu.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire du pilote et copilote en cours de validité
- Licences du pilote et copilote valables pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.

Vérifications techniques avant le rallye :

Elles auront lieu le Samedi 24 Septembre 2022 de 13h30 à 18h au Centre Autovision Zone Artisanale de Torqueville 100 rue du Pré aux vaches à Envermeu. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

La zone de déchargement des voitures est située à proximité de l'assistance du rallye. Aucun plateau n'est accepté sur la zone d'activités sur laquelle se déroulent les vérifications.

A l'issue des vérifications, un parc fermé obligatoire gardé sera à la disposition des concurrents.

Vérifications techniques finales :

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées au Centre Autovision. Le prix horaire de la main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Rallye d'Envermeu VHC doit adresser au secrétariat du rallye :

**HUBERT VERGNORY
VILLA BERIGNY
2 RUE DE LA PETITE CHASSE
76200 DIEPPE
Tel : 06.69.47.98.45 - Mail : dieppe-rallye@orange.fr**

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 12 septembre 2022 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie des licences pilote et copilote
- Copie des permis du pilote et du copilote
- Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Fiche d'enregistrement des équipements de sécurité FFSA
- 1^{ère} page du PTH
- Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Le montant des droits d'engagement à l'ordre de Dieppe-Rallye

Aucune confirmation ne sera envoyée, la liste des engagés sera à consulter sur le site de Dieppe Rallye www.dieppe-rallye.com

3.1.10P Le nombre des engagés au 3^{ème} Rallye d'Envermeu VHC est fixé à 25 voitures maximum.

Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 150 voitures. Soit 125 modernes et 25 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 25 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 150 équipages au total.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 260 €
Une réduction de 30 euros sera appliquée aux licenciés de l'ASA PAYS DE DIEPPE, à raison d'une par véhicule. (Pilote ou Copilote)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 520 €

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.7.P.

Un briefing écrit sera remis aux équipages lors de la remise des carnets d'itinéraires

3.3.P. ORDRE DE DEPART

Conforme aux règles spécifiques VHC 2022

Les concurrents du rallye VHC partiront devant le Rallye Moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont autorisées toutes les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur pour les périodes de E à J2 et possédant un PTH ou un PTN. Les voitures seront réparties en Groupe : Groupe 1 Tourisme, G2 TC, G3 GT, G4 GTS, G5 GTP, Groupe N VHC J1, Groupe A VHC J1, Groupe B VHC J1 et Groupe N VHC J2, groupe A VHC J2, Groupe B VHC J2.

Les voitures « Classic » sont autorisées. Un classement spécifique sera publié.

Les véhicules à direction assistée seront autorisés.

4.2P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier du 27^{ème} Rallye d'Envermeu.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Rallye identique au rallye « moderne »

6.1P. RECONNAISSANCES

Dates et Horaires identiques au rallye « moderne »

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Idem Rallye « Moderne »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHC J, B VHC J (1982-1990).
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1981).

Le vainqueur d'un rallye VHC ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH /N (hors classic).

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Chacun des équipages classés recevra un lot ou coupe.